

Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					L1
Mention :	SOCIOLOGIE					
Volume horaire étudiant :	372h	62h	40h			474h
	cours magistraux	travaux dirigés	Autoformation	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Maryse GAIMARD Professeur Bureau 253, Pôle AAFE 11 Esplanade Erasme - 21000 DIJON ☎ 03.80.39.52.14 maryse.gaimard@u-bourgogne.fr	Aurélie DE VOS Bureau 265 - 2 ^{ème} étage Pôle AAFE 11, esplanade Erasme - 21000 DIJON ☎ 03.80.39.36.69 secretariat.sociologie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences Humaines 4 Bd Gabriel - 21000 DIJON

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La Licence de Sociologie a deux objectifs principaux :

- ▶ Permettre aux étudiants de maîtriser les principes, méthodes et outils de la Sociologie et de la Démographie. Il s'agit également de les initier au travail pluridisciplinaire afin qu'ils puissent poursuivre, dans des conditions optimales, en Master et éventuellement prétendre à un doctorat en Sociologie, en Démographie ou en Sciences Humaines et Sociales ;
- ▶ Permettre aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement ou aux carrières du travail social d'être préparés aux concours d'entrée dans les établissements de formation des travailleurs sociaux, notamment à l'IRTESS de Dijon avec lequel existent des collaborations.

■ Débouchés du diplôme :

Poursuite d'études

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'Éducation, l'accès en Master 1 mention Sociologie est soumis à capacités d'accueil.

L'admission des étudiants est prononcée après examen des dossiers, selon les critères et procédures validés par les conseils centraux de l'Université de Bourgogne.

Le département de Sociologie propose un accès à deux Masters 2 mixtes (Recherche/Professionnel) de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté

- ⇒ Société, territoires et vieillissement
- ⇒ Ingénierie sociale

Autres poursuites d'études

- L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux concours administratifs de catégorie A.
- L'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) prépare aux métiers de l'Enseignement et de l'Education. Son département MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) propose :
 - le Master MEEF 1er degré - professeur des écoles
 - le Master MEEF second degré parcours « Sciences Economiques et Sociales » - professeur des lycées
 - le Master MEEF encadrement éducatif - conseiller principal d'éducation
- Après validation des deux premières années, accès sur dossier à certaines Licences Professionnelles, comme la Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines, spécialité Formateur en milieu professionnel.

Métiers

- Les métiers du travail social (avec formation complémentaire).
- Les métiers de l'enseignement et de la recherche en sciences sociales.
- L'acquisition de la licence permet d'accéder aux concours de catégorie A qui ouvrent aux fonctions de cadre de l'administration publique et de la fonction publique territoriale.

■ Compétences à l'issue de la formation :

Les étudiants ayant satisfait aux trois années de Licence ont une solide formation théorique, doublée d'une maîtrise des outils de la discipline ; ils ont également de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Ils possèdent des compétences tant dans le domaine du qualitatif (enseignements théoriques en Sociologie, Sciences sociales) que dans celui du quantitatif (Informatique, Démographie, Statistiques...).

Les TD leur ont permis de développer l'autonomie (travaux de rédaction, de synthèse et de recherche documentaire) et d'apprendre à travailler en équipe (enquêtes de terrain dans le cadre de l'apprentissage des méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives).

L'anglais, enseigné tout au long du cursus, a tout à la fois entretenu et développé l'usage d'une langue étrangère incontournable dans le milieu scientifique.

■ Compétences à l'issue de l'année de formation :

La première année de sociologie permet aux étudiants de découvrir la sociologie et les disciplines qui lui sont liées (démographie, histoire économique, statistiques...) en abordant les bases théoriques et la méthodologie indispensables à une poursuite d'études dans la filière.

Ils apprennent à prendre des notes, à formuler une problématique, à faire des recherches documentaires, à développer des compétences orales (travail d'exposé en groupe), à s'initier aux méthodes quantitatives (statistiques). En outre, ils enrichissent leur anglais.

Les UE « Sciences sociales » et « Ouverture », offrent aux étudiants une ouverture vers d'autres disciplines (Histoire contemporaine, Géographie, etc.) des Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Cette première année leur permet donc d'acquérir les bases de la discipline et d'affiner leur projet professionnel, qu'il s'agisse de poursuivre dans la filière ou d'envisager une réorientation.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ De plein droit :

Pour les titulaires d'un Baccalauréat de toutes les sections (*les baccalauréats des séries S et ES sont particulièrement conseillés*) ou d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU).

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

En formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'université de Bourgogne (SEFCA : 03.80.39.51.80).

Organisation et descriptif des études :

■ Organisation générale :

L'ensemble du cursus Licence Sciences Humaines et Sociales mention Sociologie comprend six semestres, divisés chacun en Unités d'Enseignements (UE).

Chaque semestre représente 30 crédits européens (ou ECTS) et se compose de 5 UE affectées chacune de 6 crédits européens.

En L1, chaque semestre comporte une UE de sociologie, deux UE de Sciences sociales, une UE de méthodologie et une UE d'ouverture vers les autres disciplines, à choisir parmi les UE proposées dans le livret « UE d'ouverture des UFR Littéraires » (Langues et Communication, Lettres et Philosophie, Sciences Humaines).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). **La présence aux TD est obligatoire : toute absence doit être justifiée. Pour être pris en compte, les justificatifs doivent être fournis au plus tard dans les 5 jours suivant le retour en cours.**

L'anglais (TD) est enseigné au cours des deux semestres, les statistiques sont enseignées au deuxième semestre.

■ Dispositifs d'accompagnement :

Un tutorat pédagogique d'accompagnement, concernant notamment les statistiques mais aussi les fondamentaux de la sociologie comme les questions plus méthodologiques, est organisé en L1 et en L2.

■ Espace numérique :

Cet espace numérique permet d'accéder à la plateforme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces WIFI, d'obtenir des relevés de notes et des certificats de scolarité, d'avoir accès au dossier étudiant et aux emplois du temps (logiciel ADE Campus).

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent activer leur compte numérique sur

ent.u-bourgogne.fr

Un mode d'emploi est inséré en dernière page de ce document.

PARCOURS DE PRÉPROFESSIONNALISATION AUX MÉTIERS DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Le dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (prépro MEF) s'adresse aux étudiants de licence qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation. Il participe à l'orientation des étudiants en favorisant la découverte du monde éducatif et offre des enseignements de base relatifs aux métiers de l'éducation afin d'améliorer la formation des futurs enseignants.

En **Licence de Sociologie**, ces enseignements sont proposés dans le cadre des UE au choix aux semestres **2 et 3** :

- **en L1 semestre 2** : 44 heures d'enseignement réparties en 5 modules + stage

> modules : Connaissance des systèmes de formation, Connaissances des publics en formation, Enjeux et finalités de l'éducation, Découverte/redécouverte des disciplines scolaires, Préparation/exploitation du stage d'observation

> stage en milieu scolaire, en milieu éducatif spécialisé ou dans le secteur de l'animation, en France ou à l'étranger (2 à 4 jours)

Nb : (cours et stage organisés au semestre 1 et/ou 2, mais validation au semestre 2).

- **en L2 semestre 3** : 30 heures d'enseignement réparties en 2 modules + stage


> modules professeurs des écoles ou professeurs de lycées et collèges **et** Préparation/exploitation du stage d'observation

> stage en milieu scolaire, en milieu éducatif spécialisé ou dans le secteur de l'animation, en France ou à l'étranger (4 jours)

Les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont définis dans le livret des unités d'ouverture au choix.

Attention : les inscriptions sont à réaliser en septembre.

Renseignements ESPE, Faculté de Sciences Gabriel, Bureau R20 B,

 03 80 39 35 99

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Histoire et Théories sociologiques	Histoire de la sociologie	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
	Théories et courants sociologiques	24h		24h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
TOTAL UE		46h		46h	6							2

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sciences Sociales 1 ①	Démographie	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		2		2
	Histoire économique	22h		22h								
TOTAL UE		44h		44h	6							2

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sciences Sociales 2	Anthropologie	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
	Histoire	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
TOTAL UE		44h		44h	6							2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Méthodologie	Méthodologie du travail universitaire		18h	18h			Écrits		Report ou dossier (uniquement Pour Réorientations au 2d semestre et les ABJ)	2		2
	Anglais ①		12h	12h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
	Lecture de données numériques	8h		8h		Écrit 1h		Écrit 1h		1		1
	Stage(s) facultatif(s)					Rapport obligatoire, non noté						
TOTAL UE		8h	30h	38h	6h							1

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Ouverture	<i>A choisir dans le livret des UE d'ouverture des UFR Littéraires</i>	48h		48h	6	En fonction de l'enseignement choisi						1
TOTAL UE		48h		48h	6							1

TOTAL S1		190h	30h	220h	30							8
-----------------	--	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	----------

(1) CC: contrôle continu - CT: contrôle terminal

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sociologie	Auteurs et textes	24h		24h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
	Les grands concepts de la sociologie	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
TOTAL UE		46h		46h	6							2

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sciences Sociales 1 ①	Démographie	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		2		2
	Histoire économique	22h		22h								
TOTAL UE		44h		44h	6							2

UE 8	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Sciences Sociales 2	Psychologie	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
	Philosophie	22h		22h		Écrit 2h		Écrit 2h		1		1
TOTAL UE		44h		44h	6							2

UE 9	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Méthodologie	Anglais ②		12h	12h		Écrit 2h	Oral	Écrit 2h		1	1	1
	Statistiques		20h	20h		Écrit 2h	Écrit + oral	Écrit 2h		1	1	1
	Stage(s) facultatif(s)					Rapport obligatoire, non noté						
TOTAL UE			32h	32h	6							1

UE 10	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1		Type éval ⁽¹⁾ Session 2		coeff CT	coeff CC	total coef
						CT	CC	CT	CC			
Ouverture	<i>A choisir dans le livret des UE d'ouverture des UFR Littéraires</i>	48h		48h	6	En fonction de l'enseignement choisi						1
TOTAL UE		48h		48h	6							1

TOTAL S2	182h	32h	214h	30								8
-----------------	-------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	----------

(1) CC: contrôle continu - CT: contrôle terminal

② Les étudiants ayant échoué à cette épreuve sur les deux semestres passent, à la session de juin, un seul écrit (tirage au sort entre le sujet du premier semestre et celui du second) : la note obtenue est reportée pour les deux semestres.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect des règles définies dans le référentiel commun des études LMD, affiché dans le couloir des bureaux 123, bâtiment Lettres, au-dessus du hall d'entrée et publié sur le site de l'Université de Bourgogne : <http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence.html> et des éléments contenus dans cette fiche filière.

Les connaissances dans chaque matière sont évaluées par des notes de contrôles continus réalisés au cours du semestre et/ou par une épreuve terminale lors de la session d'examens.

Le poids relatif des contrôles continus dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

- **les enseignements de CM** donnent lieu à un examen terminal écrit.

En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait pour l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.

- **les enseignements de TD, auxquels la présence est obligatoire** (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité), donnent lieu à un contrôle continu et/ou un examen terminal écrit. Quelles que soient les modalités, le contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière. **En cas d'absence d'une ou plusieurs notes de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait pour l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

Une session d'examens est organisée à la fin de chaque semestre. Pour les deux semestres, une seconde session, dite de rattrapage, est organisée au mois de juin.

● Inscriptions aux examens

Les inscriptions aux examens, dites « inscriptions pédagogiques », pour l'ensemble des sessions (DÉCEMBRE et/ou JANVIER, AVRIL/MAI et JUIN), sont obligatoires. Distinctes des inscriptions administratives, elles sont organisées par le secrétariat de Sociologie, bureau 123E, habituellement dans le mois suivant la rentrée universitaire (les dates sont précisées par affichage).

● Sessions d'examens

Session 1

La session d'examens concernant les enseignements du 1^{er} semestre a lieu en **DÉCEMBRE et/ou JANVIER** ; celle concernant les enseignements du 2^{ème} semestre a lieu en **AVRIL et/ou MAI**.

Chaque UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- **les enseignements de CM** donnent lieu à un examen terminal écrit.

En cas d'absence, le candidat est déclaré défaillant et **aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année**. Les absences doivent être justifiées auprès du service de scolarité dans un délai de 5 jours.

- **les enseignements de TD, pour lesquels la présence est obligatoire** (sauf dispense d'assiduité délivrée sous conditions par le service de la scolarité), donnent lieu à un contrôle continu. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière. **En cas d'absence de note de contrôle continu, le candidat est déclaré défaillant et aucun calcul de note ne se fait sur l'épreuve, l'UE, le semestre et l'année.**

Session 2

Pour chacun des deux semestres, la session 2, dite « de rattrapage », a lieu au mois de **JUIN** :

- enseignements de CM

Dans les UE non acquises du (ou des) semestre(s) non validé(s), l'étudiant doit repasser toutes les matières dont les notes de CM sont inférieures à 10/20 (toute note de CM supérieure ou égale à 10/20 d'une UE non acquise est conservée entre les deux sessions et ne doit donc pas être repassée) et **seule la note du rattrapage est prise en compte**.

- enseignements de TD

Si la moyenne obtenue entre le CT et le CC est inférieure à 10/20, le CC ne peut être repassé mais le CT doit l'être obligatoirement même si la note obtenue en CT lors de la 1^{ère} session est égale ou supérieure à 10/20. La note de CT obtenue en 2^{ème} session sera considérée comme la nouvelle moyenne.

Cas particulier : Les notes de MTU restent acquises. Toutefois l'étudiant ayant obtenu la mention ABJ en 1^{ère} session ainsi que celui qui s'est réorienté au second semestre pourra demander un examen de remplacement.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : La compensation, qui est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues pondérées par les coefficients, s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

CAPITALISATION : Les UE et les semestres, porteurs de crédits européens, sont capitalisables :

- Une UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre ces UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20 ;
- Chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent, soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20.

● Règles de progression en Licence : Statut AJAC

Depuis 2015-2016, le statut des étudiants ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure (AJAC) est ainsi défini : le passage dans l'année immédiatement supérieure est impossible à tout étudiant à qui il manque plus de 12 ECTS par semestre (soit **18 ECTS** validés au minimum au **S1** et **18 ECTS** validés au minimum au **S2** pour un passage en L2 et **18 ECTS** validés au minimum au **S3** et **18 ECTS** validés au minimum au **S4** pour un passage en L3) et qui ne satisfait pas aux dispositions spécifiques précisées dans la fiche filière de la formation sollicitée.

Très important : le système AJAC est un régime dérogatoire, non imposable à l'étudiant. Les jurys souverains, au vu du référentiel commun des études, de la fiche filière et après étude des situations particulières, dressent la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Les étudiants concernés devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné et seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

Sur proposition du jury :

- Un étudiant redoublant, répondant aux critères du statut AJAC en cours d'année, peut accéder au statut et s'inscrire dans l'année supérieure en cours d'année.
- Un étudiant ajourné, ne répondant pas aux critères du statut AJAC, mais ayant validé un semestre, peut être inscrit dans le semestre de l'année supérieure durant la période du semestre validé.

● Régime transitoire (correspondances entre ancien et nouveau système)

Ce régime concerne les étudiants de L1 de Sociologie ajournés à l'issue de la session 2 de l'année universitaire 2016-2017 ou lors des sessions antérieures, réinscrits en L1 de Sociologie en 2017-2018, et les étudiants déclarés AJAC (ajournés mais autorisés à composer dans l'année supérieure).

Le cas échéant, ces étudiants conservent le semestre acquis.

Pour le(s) semestre(s) non validé(s) de L1, ces étudiants conserveront les UE déjà capitalisées correspondantes à celles du nouveau système (UE1 ->UE1, UE2->UE2, etc.)

● Etudiants salariés : régime spécial et aménagement d'horaire

➤ Dispense d'assiduité aux TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre. Ils doivent également :

- s'adresser aux enseignants responsables afin de connaître les modalités particulières les concernant et d'obtenir obligatoirement une note de travaux dirigés ;
- se tenir au courant des dates des examens de TD obligatoires pour les étudiants salariés.

➤ Aménagement d'horaire des TD

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 8h par semaine et un contrat de travail de 3 mois minimum peuvent bénéficier d'un aménagement horaire des enseignements (changement de groupe de TD) à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du service de scolarité dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.

Autres situations spécifiques

Sont également concernés par ces dispositions et procédures les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau ou professionnels ou intégrés au PEPS (Pôle d'Excellence des Pratiques Sportives) de l'uB, assurant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative, chargés de famille, engagés dans plusieurs cursus, dans un service civique, justifiant d'un statut national d'étudiant-entrepreneur, inscrits au titre de la formation continue.

● Etudiants boursiers

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR :

<http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/>

et de présence aux examens, chaque session d'examen étant obligatoire.

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent néanmoins assister au maximum de travaux dirigés.

● Règles relatives aux stages

Les étudiants pourront réaliser au cours de leur année universitaire un stage. Ce stage, facultatif, donnera lieu à la remise d'un rapport qui n'est pas noté, et qui par conséquent ne donnera droit à aucun crédit ECTS.

Les conventions d'accueil (prévues principalement pour les étudiants de l'UB accueillis dans les structures de l'UB) seront limitées à **4 semaines**.

Le délai d'instruction et de signature par le doyen des conventions de stage **ne pourra être inférieur à 1 semaine**. En cas de non-respect de ce délai, la convention de stage ne sera pas signée.

Activation du compte numérique 2021-2022

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre service (ex. salle 341 ou maison de l'étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB *si cela n'a jamais été fait***
Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte
noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe
- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
ent.u-bourgogne.fr
Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.
- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet : **Bureau** cliquer sur le lien : **réception**
- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme **PLUBEL**, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login) :

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service
de la **Maison de l'Etudiant**
Tél : 03.80.39.90.71 - mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant> Gérer votre compte** puis **Etudiant** et aller sur « **perte du mot de passe** »

Attention : les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.